

www.Crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda... Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet !

Administration Communale

Rue de la Tour 3

1263 Crassier

Téléphone : +41.22.367.18.75

Messagerie : commune@crassier.ch

Le Lien est avant tout VOTRE publication!
N'hésitez pas à transmettre vos idées d'articles* et vos photos en lien avec la commune à : commune@crassier.ch

* Les articles publiés sont sous la responsabilité de leur auteur et n'engagent pas la Commune.

Prochainement pour Crassier...

- Ve 10 janvier** **Apéritif des bons vœux de la Commune à la grande salle**
- Sa 11 janvier** **Brûlage des sapins au bas du Lévrieroux**
- Di 9 février** **Election complémentaire de deux Conseillers Municipaux**
- Je 26 mars** **Assemblée générale de la SDC à la salle Necker**
- Sa 4 avril** **Apéro-piège de la SDC à la grande salle**

Retrouvez le détail de ces rendez-vous sur : www.Crassier.ch

Place du Lien ou Place des Sociétés ?

Les Sociétés locales de Crassier sont très diverses et très vivantes. Malgré des temps difficiles, où l'individualisme est roi, elles essaient de maintenir leurs effectifs et jouer un rôle encore important dans la Commune. Ce dernier mois de décembre, elles ont été très présentes sur la Place du Lien :

les Crassiérans)

- Les Mollets de Cr'Acier (même remarque) ont accueilli Saint-Nicolas pour la plus grande joie des petits.

- Cantabile (même remarque) a enchanté son public durant son concert au Temple.

- Lanaconda a donné rendez-vous aux jeunes passionnés d'informatique (il y a encore de la place pour

- La Société de Développement a réjoui les aînés avec sa traditionnelle visite à domicile.

Et c'est sans oublier les autres qui se dépensent sans compter pour animer le village...



La fourmi ayant mangé tout l'été

Triste nouvelle de la Paroisse de la Dôle : Les fourmis ayant mangé tous les fils du moteur de la porte de la Paroisse, celui-ci a fait un court-circuit qui a détruit l'électronique. Frais de réparation : Fr. 1'060.85. La cigale aurait été moins assidue...



9 janvier 2020 N° 14

Le Lien

Les 3 messages chiffrés du Syndic

« 6 »

Six comme six candidats à l'élection complémentaire de deux conseillers municipaux le 9 février prochain ! Comme le dit le rédacteur de la Côte, en alignant plusieurs candidats aux dernières élections cantonales et fédérales, Crassier a toujours fait preuve d'un grand esprit civique. On ne peut que se réjouir du choix proposé aux électeurs et féliciter les candidats de se lancer dans un combat électoral où seul un tiers d'entre eux sera élu !

« 6 »

Six comme les appartements qui seront mis en location dès le printemps 2021 à l'Ancienne Gare. Avec un appartement 1.5 pièce, un de 2.5 pièces, trois de 3.5 pièces et deux de 4.5 pièces, il y en aura pour tous les goûts et pour toutes les familles. Le 7ème (2.5 pièces à l'étage du bâtiment historique) est déjà loué comme les trois locaux commerciaux.
« 1+1=0 »
Non, ce n'est pas de l'arithmétique à Bonzon ... ! Mais le titre d'un postu-

lat déposé au Grand Conseil par notre Syndic il y a déjà quelques années. Destiné à corriger la Loi sur l'exercice des droits politiques, afin d'éviter l'annulation du vote, lorsqu'il y a deux bulletins dans l'enveloppe. Il n'y a pas encore été répondu ! Le 9 février prochain – et cela sera rappelé dans nos instructions de vote – il ne faudra pas mettre les deux bulletins de vos candidats préférés dans l'enveloppe, mais bien deux noms sur le même bulletin. Car sinon, 1+1=0.

Serge Melly, Syndic

Extrait du profil Facebook du Maire de Divonne

Concernant la voie verte : « Aucun scénario n'a encore été choisi à l'heure actuelle. Une des solutions serait une voie de bus parallèle à la piste cyclable. Si cette option était choisie :

- a. La piste cyclable serait conservée, même élargie et davantage sécurisée.
- b. Cet aménagement respecterait les impératifs liés au corridor écologique.
- c. Cet aménagement éviterait l'imperméabilisation des sols par l'utilisation de matériaux adaptés. »

Extrait de la Côte du 18 décembre

« Pour notre budget, on a toujours privilégié la prudence. On est peut-être tous des petits Broulis en la matière. »
Serge Melly au dernier Conseil Communal

Contes des fées de Crassier

Les petites fées de la décoration des fontaines ont encore sévi! Et, comme il est désormais coutume en fin d'année, leur souhait est à nouveau de vous faire découvrir des contes populaires célèbres ou parfois oubliés...



Par exemple, tout le monde connaît l'histoire de "Casse-Noisette" qui raconte comment la jeune Clara reçoit un étrange cadeau qui la fait voyager au pays des songes en compagnie d'un roi-souris et d'une fée-dragée. Mais connaissez-vous l'histoire de

Michka? Ce petit ours à la recherche d'une bonne action la veille de Noël qui entreprend un voyage plein de rebondissements?

Vous le découvrirez sur l'une de nos fontaines et, si cela pique votre curiosité, alors n'hésitez pas à vous rendre dans une librairie, une bibliothèque ou même sur internet pour connaître son histoire complète.

Nous vous invitons également à faire la tournée de notre village à pied, en roller, en vélo, en trottinette, voire en poussette... Grâce à un moyen de locomotion éco-responsable pour notre belle planète. Vous serez ainsi en parfait accord avec le thème d'une autre de nos fontaines décorées... A vous de la trouver :)

Nous vous souhaitons à tous de belles promenades et une magnifique année 2020 !



Les petites fées de la déco

Service hivernal

La Municipalité rappelle l'Art 5, alinéas 2 & 3, Service hivernal du Règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou). Voir également l'Art. 23 de la loi sur les routes (LRou) :

² Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à



repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.

La Municipalité se dégage de toute responsabilité concernant des éventuels dégâts causés par le déneigement, notamment aux aménagements extérieurs proches ou aboutissants aux routes cantonales et communales, ainsi qu'aux arbres et

haies, dont l'émondage n'a pas été effectué au 31 août (Pilier public), conformément aux dispositions légales.

³ Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.



Loi cantonale sur les routes (LRou)

Règlement d'application de la loi cantonale sur les routes (RLRou)

Code rural et foncier (CRF)

Les tas de branches, ce n'est pas du chenit !

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

gnons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les cou-



Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champi-

loirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent

aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.

Extrait de PV

« La Commission de police prend connaissance de la proposition d'ordonnance pénale de l'ASP envers un contrevenant (dont le nom sera ici gardé anonyme) : une amende de Fr. 300 + Fr. 50 de frais est demandée pour avoir déposé un sac-poubelle noir dans une poubelle publique située à l'arrêt de bus TPN à la route de Nyon. La Commission de police accepte cette proposition. »

Cela ne date pas d'hier...

CRASSIER : la Municipalité au trot pour éviter... la pollution !

Crassier (G. D.). — Convaincue de la vertu irremplaçable de l'exemple donné, la Municipalité de Crassier a fait siens deux thèmes rabâchés de notre époque : lutte contre la pollution et l'inflation. C'est à l'occasion de la « course » quadriennale que chaque exécutif vaudois se fait un plaisir et un devoir de respecter, que les municipaux de la localité-frontière ont voulu donner à leurs concitoyens, l'exemple de la modestie et de la restriction.

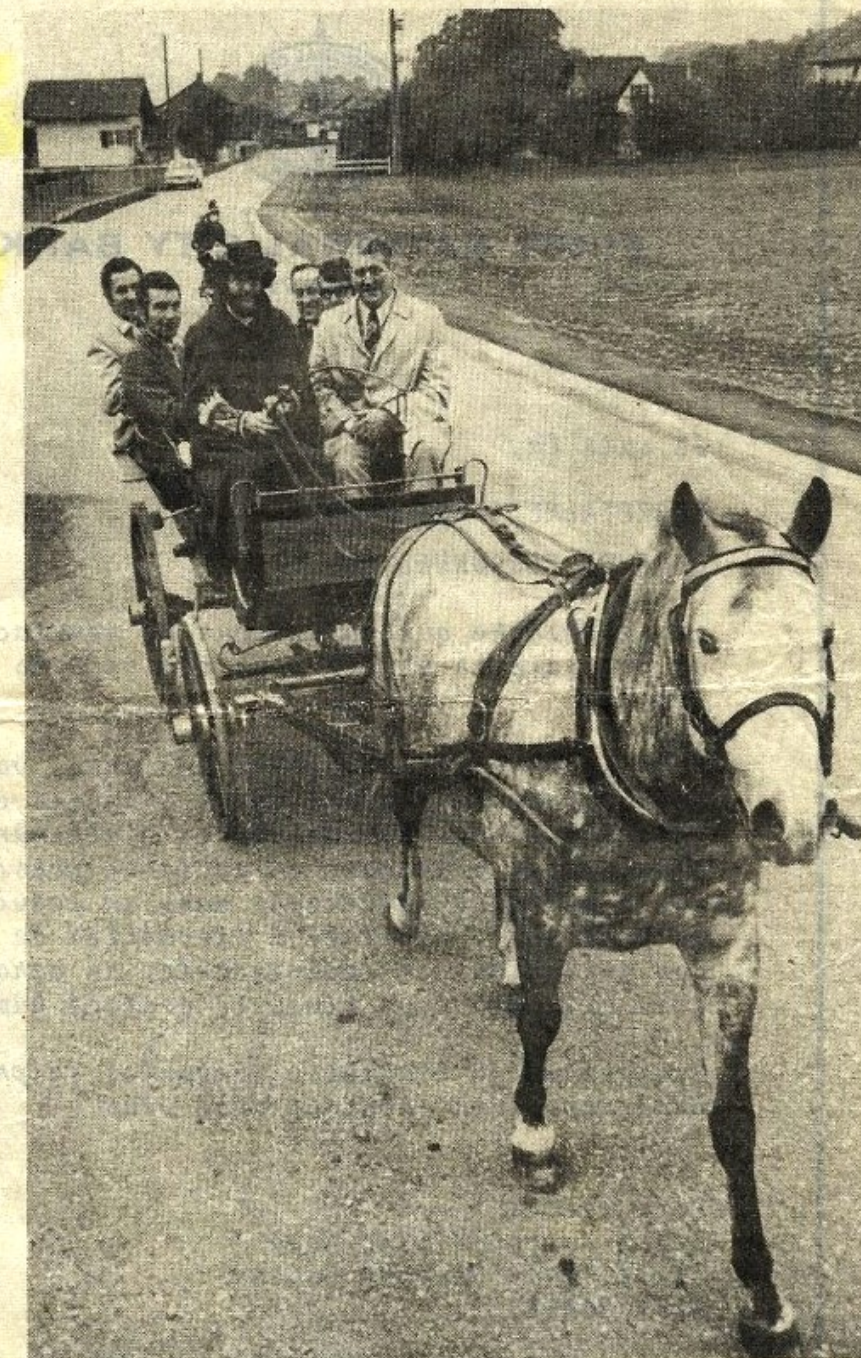
Samedi, donc, pour leur sortie de fin de législature, les membres de l'exécutif ont employé un véhicule hippomobile (pour éviter la pollution), et ont entrepris un très intéressant circuit hygiénique, de Crassier à Borex, puis Chésereux où la municipalité voisine les reçut.

Ensuite ce fut Gingins, puis Grens, avant un retour au pas vers Crassier. Du même coup, cet exécutif, dont l'exemple sera retenu par les générations futures, s'évitait les aléas d'un retour en automobile.

Départ joyeux, donc, samedi matin, devant la salle communale de Crassier : le temps menaçant ayant fait sortir les parapluies et le cocher de l'équipage, en cape et chapeau emplumé, Vincent Aubert, embarqua son monde : le syndic André Livet s'installa aux côtés du postillon, tandis que derrière s'entassaient le vice-syndic Jean-Jacques Badan et ses collègues P.-A. Pariat, Henri Gubler et Théo Schroeder.

Nullement rétive, l'esprit folâtre, Stella, la jument, prit gentiment le chemin de Borex, où le président du Conseil général de Crassier, M. François Borgeaud, attendait messieurs les municipaux. On se restaura frugalement, on rendit hommage au municipal Théo Schroeder qui renonce à une nouvelle élection. On loua les mérites de cet homme, responsable des eaux, qui « d'eaux claires en eaux usées, sut ne jamais naviguer en eaux troubles ».

Départ guilleret et réception entre Borex et Tranchepied, où la justice de paix accueillit le cortège. Là, M. Alfred Vuagniaux, assesseur du juge de paix, sut montrer l'excellence des rapports établis entre l'exécutif de Crassier et la justice. Chésereux, puis ensuite Gingins, marquèrent les étapes suivantes d'un voyage qui permit une escale à Grens.



Le jarret ferme, « Stella » emmène les édiles de Crassier : de gauche à droite en partant de l'arrière MM. Jean-Jacques Badan, Henri Gubler, le « cocher » Vincent Aubert, le syndic André Livet, les municipaux P.-A. Pariat et Théo Schroeder (Photo Dous)

Article datant de 1973, transmis par Gilbert Crausaz